



# RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION DES DONNÉES DES SALARIÉS SUIVIS

## COMMENT SONT PROTÉGÉES VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

*+ d'informations*



### QUI ?

Les équipes de SSTi03 collectent des données administratives et médicales strictement nécessaires à la tenue de votre dossier médical en santé au travail..

### POURQUOI ?

L'objectif est de permettre la traçabilité des expositions, de prévenir toute altération de votre santé du fait de votre activité professionnelle et d'assurer votre suivi médical.

### DE QUEL DROIT ?

La tenue de votre dossier médical en santé au travail est une obligation légale dédiniée par le code du travail.

### QUI CONSULTE MES DONNÉES ?

Vos données sont protégées. Seules les personnes habilitées les consultent.

### COMBIEN DE TEMPS LES GARDEZ-VOUS ?

Votre dossier médical en santé au travail est conservé pendant 40 ans à partir de votre dernière visite. En cas de décès, cette durée est réduite à 10 ans. Toutefois elle peut être portée à plus selon les cas d'exposition du salarié.

### QUELS SONT MES DROITS ?

Vous disposez d'un droit d'accès, de limitation, d'effacement et de rectification de vos données.

### QUI PUIS-JE CONTACTER ?

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de SSTi03 à l'adresse suivante : [rgpd@ssti03.fr](mailto:rgpd@ssti03.fr)

Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données personnelles, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante [www.ssti03.fr](http://www.ssti03.fr)

